



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article4550>

Etat d'urgence : « de graves violations des droits humains sont allégrement envisagées »

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

LE MONDE | 25.11.2015

Par Gilbert Achcar, professeur à l'Ecole des études orientales et africaines (SOAS, université de Londres).

C'est en proclamant la « guerre » que François Hollande a réagi à l'abjection du terrorisme qui a derechef frappé en plein coeur de Paris - comme fit naguère George W. Bush face à « la mère de tous les attentats terroristes » en plein coeur de New York.

Ce faisant, le président français a choisi d'ignorer les nombreuses critiques du choix fait par l'administration Bush, bien qu'elles constituassent en leur temps l'opinion dominante à cet égard en France même (une opinion partagée par Hubert Védrine et Dominique de Villepin). Et ce en dépit du fait que le bilan désastreux de la « guerre contre le terrorisme » menée par l'administration Bush a donné pleinement raison à ses critiques. Sigmar Gabriel, vice-chancelier de l'Allemagne voisine et président du SPD allemand, parti frère du PS français, a lui-même déclaré que parler de guerre, c'est faire le jeu de Daech.

De prime abord, le discours de guerre peut cependant sembler relever du défoulement verbal : une façon de répondre à l'émotion légitime suscitée par un attentat horrible qui a fait 130 morts jusqu'à présent.

Hypocrisie

Le corollaire du discours de guerre est déjà là : François Hollande a fait adopter une loi prorogeant de trois mois l'état d'urgence. Il souhaite faire réviser la Constitution française pour accroître le registre des exceptions aux règles démocratiques, alors qu'il s'agit d'une Constitution née en 1958, en situation d'exception, et qui codifie déjà copieusement l'exceptionnalité à coups de pouvoirs exceptionnels (art. 16) et d'état de siège (art. 36). **Dès maintenant, de graves violations des droits humains sont allégrement envisagées : déchéance de la nationalité, enfermement sans inculpation, et autres cartes blanches données à l'appareil répressif.**

Mais il y a plus grave encore : contrairement aux attentats de New York, ceux de janvier et de novembre à Paris sont, en grande majorité, le fait de citoyens français (d'où la menace relative à la nationalité). Tandis que l'état de guerre est dans son essence même un état d'exception, c'est-à-dire un état de suspension des droits de la personne humaine, il y a une différence qualitative entre les conséquences qu'il entraîne selon que la guerre est portée en dehors du territoire national ou que l'ennemi potentiel se trouve sur ce même territoire.

Les Etats-Unis ont pu rétablir fondamentalement l'exercice des droits civiques, quoique rognés, une fois leur territoire sécurisé dans son insularité, tandis qu'ils pratiquaient et continuent à pratiquer l'état d'exception à l'étranger. C'est toute l'hypocrisie du maintien de ce lieu de non-droit qu'est le camp de Guantanamo comme de la pratique des exécutions extrajudiciaires à coups de drones qui font du Pentagone le plus meurtrier des tueurs en série.

Mais la France ? La question du djihadisme n'est pas extérieure à son histoire. Elle l'est si peu que sa première rencontre avec le djihad remonte à la sanglante conquête de l'Algérie par son armée, il y a bientôt deux siècles,

même si le djihad d'aujourd'hui est qualitativement différent de celui d'antan par son caractère totalitaire. Le djihad, l'appareil militaro-sécuritaire français y a été confronté ensuite avec le Front de libération nationale de l'Algérie, dont le journal même s'appelait El Moudjahid (« le pratiquant du djihad »).

Exacerbation des rancœurs

C'est en s'engageant dans cette sale guerre coloniale, en 1955, que la France a promulgué la loi relative à l'état d'urgence. Et c'est dans des circonstances créées par la guerre d'Algérie que, pour la dernière fois avant ce 14 novembre, l'état d'urgence a été proclamé sur l'ensemble du territoire métropolitain, de 1961 à 1963. Dans le cadre de cet état d'urgence, de terribles exactions furent pratiquées sur le sol français, outre les exactions devenues courantes en Algérie.

L'état d'urgence a été de nouveau proclamé sur une partie du territoire français métropolitain le 8 novembre 2005, il y a dix ans presque jour pour jour. Le rapport avec ce qu'a représenté la guerre d'Algérie n'a échappé à personne : une grande partie des jeunes impliqués dans les émeutes des banlieues étaient des produits de la longue histoire coloniale de la France en Afrique. Tout comme la majeure partie de la frange djihadiste française de ces dernières années, née de l'exacerbation des rancœurs qui explosèrent en 2005 et des espoirs déçus à coups de promesses non tenues. Ce sont ceux qui pâtissent de ce que nul autre que Manuel Valls, dans un moment fugace de lucidité politique, le 20 janvier, a appelé un « apartheid territorial, social, ethnique ».

La conséquence logique de cet aveu, c'est que le désenclavement territorial, social et ethnique des populations d'origine immigrée et la fin de toutes les discriminations qu'elles subissent doivent constituer la réponse prioritaire au danger terroriste. Cela doit se combiner avec une politique extérieure qui remplace la vente des canons et la fanfaronnade militaire d'un Etat qui tient à jouer à la puissance impériale par une politique de paix, de droits humains et de développement conforme à la charte des Nations unies dont il est coauteur. **La ministre suédoise sociale-démocrate des affaires étrangères, qui a décidé d'interdire la vente d'armements au royaume saoudien par les marchands de canons de son pays, a montré la voie.**

La réponse adéquate au danger terroriste, c'est aussi un soutien résolu, mais non intrusif, à celles et ceux qui se battent pour la démocratie et l'émancipation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord contre l'ensemble des Etats despotiques de la région, qu'il s'agisse des monarchies pétrolières ou des dictatures militaires et policières. Le « printemps arabe » de 2011 a marginalisé pour un temps le terrorisme djihadiste. C'est sa défaite, avec la collusion des grandes puissances, qui a fait rebondir ce dernier plus vigoureusement, fort de la frustration des espoirs créés.

Gilbert Achcar est professeur à l'Ecole des études orientales et africaines (SOAS, université de Londres). Il est l'auteur de *Marxisme, orientalisme, cosmopolitisme* (Sinbad, Actes Sud, 250 p., 21 euros)